## Commune de RIVES-D'AUTISE Nie<u>ul sur l'Autise et Oulmes</u>

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

**REPRESENTANTS SYNDICATS:** désignation des délégués pour siéger à la commission habitat et aménagement du territoire CCVSA et au Parc Interrégional du marais poitevin

**ADMINSITRATION:** signature d'une convention pour la télétransmission électronique des actes en Préfecture

**ECOLE**: le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la création d'une école primaire sur deux sites : 4 classes à Nieul sur l'Autise et 2 classes à Oulmes.

**REGIE:** création d'une régie comptable de recettes pour les photocopies et fax.

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**: Le Conseil Municipal modifie les délégations de compétences générales, en matière de marchés publics et relatives au personnel communal, confiées au Maire

**CENTRE DU VIGNAUD**: Le Conseil Municipal fixe le tarif de la taxe de séjour d'une nuit à 9,10€ HT, à l'intérieur du tarif pension complète ou demi-pension.

**FINANCES**: Le Conseil Municipal décide le remboursement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100.000 €

**ENTRETIEN TERRAINS DE PUYLETARD:** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander le remboursement de la somme de 2 397.10 € au District de Vendée de Football pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018.

**LOYERS DU COMMERCE 10 RUE PIERRE BRISSON**: Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer l'augmentation à compter du 1 er février 2019.

**SYDEV**: Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention SyDEV fixant les modalités techniques et financières de réalisation relative aux travaux d'éclairage pour le lotissement « les Courlis ».

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

